

François,

J'ai lu ton opinion avec intérêt et souhaite te faire part du mien qui diverge sur quelques points du tien.

« Un camouflet, sbire, hypnose et enfumage »... De mon point de vue, de grands (gros) mots pour pas grand-chose.

Je ne connais pas les raisons de l'absence de M. Di Antonio et s'il faut constater qu'il ne vient jamais à la rencontre des architectes - et s'en inquiéter -, je ne vois pas l'intérêt de critiquer la personne comme tu le fais. D'autant que M. Di Antonio a hérité du dossier Codt (dès lors quelles sont les mesures qu'il a prises et qu'elles sont dont il a héritées?) et que le Codt a été voté (il n'est donc pas le seul à avaliser le texte). Attaquons nous aux idées et non aux personnes.

Par ailleurs, sa présence à cette soirée ne m'a pas vraiment manquée et ce pour deux raisons:

1. Si les pontes de la profession (OA, UWA, et autres) étaient pour certains au courant du contenu détaillé du Codt, force est de constater que les architectes lambda n'en connaissaient que les grandes lignes (et encore). Personnellement, j'y suis venu pour m'informer plus que pour débattre. Soyons clair, le texte a été voté, le débat est fini (pour l'instant).

2. L'information a été clairement donnée par sa Chef Cabinet adjoint. Personnellement, j'y ai trouvé mon compte.

Pour en revenir au fond, les idées et tes questions:

- le retrait du visa est une connerie. Ceci-dit, cela peut être corrigé facilement à moyen terme si nécessaire (et pour peu que l'on montre au ministre l'intérêt). En attendant, un système boiteux devrait se mettre en place pour réaliser un contrôle. Attendons de voir ce que la donne et assurons nous que l'OA monitore cela pour pouvoir valider l'efficacité ou non. Ceci dit, si la profession avait meilleure réputation - plus-value et non un surcoût pour la plupart des M.O. -, le problème ne se poserait peut-être pas de la même manière. Par ailleurs, le visa, s'il empêchait l'usurpation du titre, il n'a jamais empêché les permis de complaisance et était plus un gage de protectionnisme qu'une réelle mesure visant à assurer l'ordre public.

- la mission partagée est du même ordre que le visa. Franchement crois-tu que cela va changer quelque chose? Les permis de complaisance existent en masse depuis longtemps. C'est pas ça qui va faire changer les choses.

Ces deux points étaient des garde-fous régionaux pour faire tenter de faire respecter une loi fédérale. Ces gardes-fous cependant étaient éculés depuis longtemps. Si les architectes veulent garder leur monopole (certains ne le souhaitent pas) et continuer de travailler dans le cadre de la mission "39" (conception et contrôle), à nous de nous en donner les moyens. M. Borsus souhaiterait réécrire le texte. Peut-être est-ce l'occasion de l'amender pour que l'obligation du recours à un architecte et les moyens pour contrôler cette obligation soient coulés dans une même loi. Pour ma part cela n'a rien à voir avec de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire et je comprends la région qui a décidé le retirer du Codt (même si je n'aurais pas agi comme cela).

Quant à la complexité accrue du dossier, elle reste à prouver. Mais j'y reviendrai plus loin.

Pour ma part, au contraire, il me semble indispensable de remettre en question le Codt et ce sans relâche parce que les enjeux dépassent notre simple profession.

Le CODT modifie deux grandes choses à mes yeux:

1. un texte plus clair à lire. C'est très bien et important mais ne devrait pas être un objectif en soi ;
2. le fameux urbanisme de "projet", les guides à valeur indicative, dont le réel impact « sur le terrain » me laisse dubitatif à court terme, puisqu'aucun texte ne change, seule leur interprétation (subjective par essence) pourrait éventuellement évoluer. Peut-être que dans 24 ans quand bon nombre de RCU (pardon dites GCU) et autres règlements de permis de lotir (pardon dites permis d'urbanisation) seront enfin décrétés obsolètes, alors peut-être que les choses bougeront.

Les autres modifications tant houpillées ou mises en avant, tel que les délais ou la possibilité de réaliser une réunion préalable sont pour moi des éléments accessoires (même si nécessaires).

Par contre le Codt ne change pas (ou ne force pas au changement) différents éléments qui moi me laissent dubitatifs pour l'avenir:

- Un service public qui fait son job, servir le public. On a besoin d'un changement de mentalité majeur que le Codt permettrait en partie mais n'impose pas. Les communes, la région ne facilitent pas la réalisation des projets, elles sanctionnent l'autorisation ou non de le faire. On reste dans un contexte de permis d'urbanisme coercitif pour valider si le projet entre dans des schémas préétablis. Pour une région économiquement faible, c'est se tirer une balle dans le pied.
- La complexité du dossier d'urbanisme. À nouveau, la Région tire une balle dans le pied, mais ici c'est dans le nôtre (et elle marche sur la plaie depuis des décennies). Le principe de « service public » pourrait résoudre ce problème. Pour ma part, la nouvelle annexe formulaire de demande devrait me simplifier un peu la vie (à valider dans quelques mois), mais CODT ou CWATUPE c'est fondamentalement la même chose. Et numériser les dossiers n'est pas la solution. Simplifions le dossier d'abord, on verra après si la numérisation en vaut encore la peine. Par contre la numérisation du suivi de procédure devrait exister, ce qui pour moi est le plus important. À mon sens elle devrait être ouverte au public (à Bruxelles on peut voir les permis en cours, les permis octroyés, etc...)

- Aménagement du territoire et urbanisme : La question de savoir dans quel monde nous voulons vivre, qui me semble la plus essentielle dans ce contexte, reste à mes yeux sans outil pratique pour en débattre (et ne venez pas me dire que les CCATM étaient une avancée dans le domaine). À mon sens, on a changé le nom de beaucoup de choses, mais pas vraiment la manière de les concevoir. Le caractère indicatif est une avancée de principe qui n'aura pas d'effet sans remise en cause de la culture architecturale et urbanistique générale qui prédomine dans la société et dans les services publics.

Je n'ai pas été exhaustif et ne pourrais l'être, mais il me semble indispensable de remettre en question ce Codt.

Mais avant de faire entendre notre voix et si possible nos voix à l'unisson, peut-être serait-il intéressant de continuer à en discuter au sein des associations, au sein de l'ordre, mais plus en petit comité, mais sur la place publique.

Martin Coppens